

Ecolo-GIC - Conseil Communal du 24 octobre 2024

Points 2 et 3 : la Maison de la Forêt

Lors du dernier CC, j'avais demandé un tableau récapitulatif des coûts engagés et encore à prévoir pour terminer la réalisation de ce projet en reprenant en parallèle les subsides attendus et leurs conditions. Ce tableau général est un outil indispensable pour la bonne gestion financière de ce chantier et donc indispensable pour la bonne information du CC et des citoyens couvinois.

Toujours concernant la maison de la Forêt, à l'administration communale de Couvin, y a-t-il un agent chargé de la gestion administrative de la maison de la Forêt et un autre agent chargé de sa gestion technique ?

Point 4 : PIC PIMACI Fourniture et placement de divers abris vélos sur l'entité de Couvin

Merci à la commission vélos, à l'échevine de la mobilité, et au service des travaux subsidiés de la commune pour l'aboutissement de ce projet qui a débuté il y a plus de 2 ans.

Je profite de l'occasion pour redemander quand seront enfin posés les arceaux, les panneaux SUL et quand sera réalisé le marquage au sol des voiries SUL.

Concernant le budget participatif pour des vélos partagés à Petigny, il était prévu que la commune fournirait un abris vélos. Celui-ci ne semble pas repris dans cette commande, pourquoi ? Qu'est-il prévu pour la fourniture de cet abri vélos à Petigny ?

Point 18 : Convention de collaboration entre la commune de Couvin, le DNF et le Parc National dans le cadre de la mise en application de la Charte Forestière

Bonne initiative dans la bonne direction pour bientôt adopter le plan d'aménagement forestier qui nous permettra de retrouver de nouveau la certification forestière de nos bois.

Ecolo-GIC regrette cependant que le nourrissage ne soit interdit que sur les 464 ha de Réserves Biologiques Intégrales sur les 4282ha de surfaces forestières que Couvin a intégrés dans le Parc national. Et donc pour les 3818ha restant, il n'y a que des mesures concernant le bois mort, les coupes et les reboisements et rien concernant le nourrissage. Le nourrissage qui favorise la surpopulation des sangliers et la propagation des rats-laveurs, deux phénomènes qui dégradent fortement la biodiversité de nos forêts communales et donc à moyen terme leur valeur naturelle et financière.

Question d'actualité n°1 : vente de bois 15% pour les scieries locales

Lors du dernier CC, Monsieur le Bourgmestre m'a dit qu'il donnerait une explication sur le non-respect de cette décision votée en CC.